

**CADRE UNIFIE DU BUDGET, DES
RESULTATS ET DES
RESPONSABILITES DE
L'ONUSIDA POUR 2022-2026
ANNEXE 5. INDICATEURS ET
PRODUITS SPÉCIFIQUES**

Autres documents relatifs à ce point de l'ordre du jour : Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités pour 2022-2026 (UNAIDS/PCB (EM)/4.2) ; Plan de travail et budget de l'UBRAF 2022-2023 (UNAIDS/PCB (EM)/4.3) ; Rapport du Groupe de travail pour l'élaboration de l'UBRAF 2022-2026 (UNAIDS/PCB (EM)/CRP1) ; Plan de travail et budget révisés 2022-2023 (UNAIDS/PCB (49)/21.27)

Mesures à prendre au cours de la présente réunion : le Conseil de Coordination du Programme est invité à :

- 6.1 *Prendre note* de l'annexe des produits et indicateurs du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2022-2026 (UNAIDS/PCB (49)/21.26) et demander à la Directrice exécutive de l'ONUSIDA d'ajouter l'annexe au Cadre UBRAF 2022-2026 (UNAIDS/PCB (EM)/4.2) ;
- 6.2 *Rappelant les décisions* 3.3 et 3.4 de la Session extraordinaire, *approuver* le plan de travail révisé 2022-2023 (UNAIDS/PCB (49)/21.27) ;
- 6.3 *Demander* au Programme commun de l'ONUSIDA de faire rapport chaque année au Conseil de Coordination du Programme sur la mise en œuvre du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2022-2026 à travers les points de l'ordre du jour sur les rapports d'exécution et financiers à partir de juin 2023;

Rappelant que tous les aspects du travail de l'ONUSIDA sont guidés par les principes directeurs suivants :

- Alignement sur les priorités des parties prenantes nationales ;
- Basés sur une implication significative et mesurable de la société civile, en particulier des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées au risque d'infection par le VIH ;
- Basés sur les droits humains et de l'égalité de genres ;
- Basés sur les meilleures données probantes scientifiques et connaissances techniques disponibles ;
- Promouvant des ripostes globales au sida intégrant prévention, traitement, soins et soutien ;
- Basés sur le principe de non-discrimination.

Contexte :

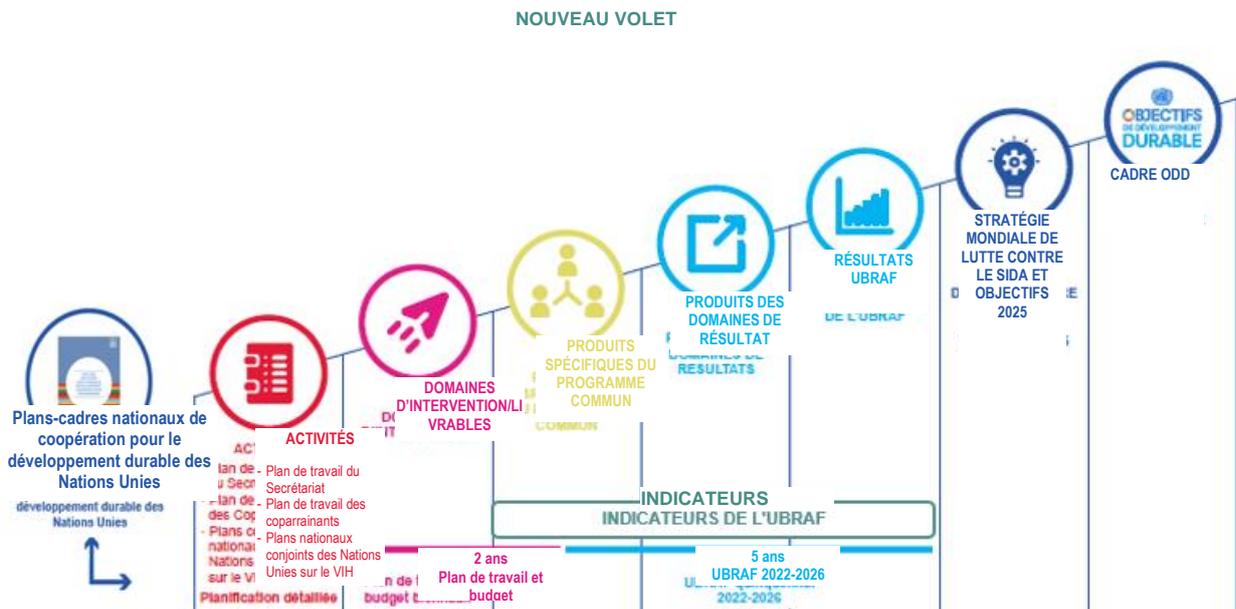
1. Sur la base des décisions du Conseil de Coordination du Programme (CCP) prises lors de sa session extraordinaire d'octobre 2021,¹ les matrices d'indicateurs dans cette annexe fournissent des produits et des indicateurs spécifiques clairs² pour le travail du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA ou le Programme commun) pour chacun des domaines de résultat du Programme commun et les fonctions du Secrétariat de l'ONUSIDA dans le contexte du cadre de résultats du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) pour 2022-2026, comme l'illustre la chaîne de résultats de l'UBRAF (Graphique 1).
2. Les matrices d'indicateurs de l'UBRAF visent à démontrer clairement les responsabilités et contributions spécifiques plus ambitieuses du Programme commun pour contribuer à la réalisation de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026 à travers l'UBRAF. Comme pour les réalisations du Programme commun au niveau des domaines de résultat, les produits spécifiques et indicateurs sont fondés sur la théorie du changement de l'UBRAF, qui explique les enchaînements de causalité concernant la façon dont le travail du Programme commun contribue aux objectifs plus larges de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida dans une perspective qui tient compte des inégalités.³

¹ Pour les décisions complètes prises par le CCP à sa session extraordinaire d'octobre 2021, consulter : https://www.unaids.org/fr/resources/documents/2021/PCBSS_Oct2021_Decisions

² Les formulations des indicateurs de l'UBRAF peuvent être légèrement révisées en fonction de la liste finale des indicateurs de suivi des politiques et des engagements nationaux (NCPI) et de suivi global de la lutte contre le sida (GAM) prévue pour décembre 2021

³ Pour plus d'informations, voir la section « Théorie du changement » et l'annexe 1 https://www.unaids.org/fr/resources/documents/2021/PCBSS_2022-2026_UBRAF_Framework

Graphique 1 : Chaîne de résultats de l'UBRAF 2022-2026



3. Pour chaque domaine de résultat du Programme commun, les détails suivants ont été inclus dans la matrice d'indicateurs (tableau 1, ci-dessous) conformément à la décision prise par le CCP en octobre 2021 :
 - des produits spécifiques pour cinq ans ont été définis pour toute la durée de l'UBRAF 2022-2026 ;
 - les produits spécifiques sur deux ans et les étapes correspondantes d'ici la fin de 2023, qui sont liés à chaque produit spécifique sur cinq ans, fournissent des « résultats d'avancement » intermédiaires des travaux du Programme commun d'ici la fin du premier exercice biennal, et sont plus détaillés dans le Plan de travail et budget 2022 -2023 ;
 - les indicateurs qui mesurent les produits spécifiques du Programme commun ont été détaillés et les bases de référence, étapes et objectifs de chaque indicateur seront définis plus en détail dans la matrice complète des indicateurs et le document d'orientation connexe en 2022 ;
 - les indicateurs de résultats mesurant les progrès au niveau des résultats et définis plus en détail ci-dessous sont également inclus dans le tableau 1.
4. En outre, des produits spécifiques et des indicateurs connexes pour cinq ans ont été identifiés pour chacune des fonctions du Secrétariat et sont indiqués dans le tableau 2.⁴
5. La matrice d'indicateurs complète, y compris l'ensemble finalisé d'indicateurs et de produits spécifiques, sera également élaborée pour juin 2022.

⁴ Les produits et indicateurs spécifiques pour chaque fonction du Secrétariat sont complémentaires aux indicateurs de domaine de résultat et aux produits spécifiques de l'UBRAF et doivent être lus conjointement. Par souci de concision et de clarté, les liens ne sont pas tous explicitement mentionnés ici, mais il est fait référence à la théorie du changement.

Le Programme commun a un rôle essentiel à jouer dans la contribution et la réalisation de tous les produits et indicateurs, qui ont également un certain nombre de caractéristiques communes (énumérées ci-dessous). Par souci de concision, ces caractéristiques ne sont pas répétées dans la formulation des produits et des indicateurs. Les produits et les indicateurs sont :

- considérés dans le prisme de réponse aux inégalités, en mettant l'accent sur les laissés pour compte ;
- réactifs au contexte national ;
- fondés sur des preuves et des développements scientifiques et autres récents ;
- centrés sur la personne, avec une implication significative des communautés ;
- fondés sur les droits et transformateurs en matière de genre.

6. Les produits et indicateurs spécifiques du Programme commun sont nécessairement sélectifs, se concentrant sur certains des domaines les plus importants où des progrès sont nécessaires et mesurables. Cependant, les rapports ne s'y limiteront et peuvent s'étendre davantage sur l'ensemble de la portée des domaines de résultat. De même, les indicateurs de performance du Secrétariat (pour chacune de ses cinq fonctions) sont sélectifs et se concentrent sur des domaines clés importants pour les opérations et la reddition de comptes du Secrétariat et du Programme commun.
7. Le suivi des performances du Programme commun repose sur les indicateurs de l'UBRAF et s'appuie principalement sur des données quantitatives collectées via le système de suivi du Programme commun (JPMS). À cela s'ajoutent des descriptions narratives qui s'appuient sur des informations qualitatives tirées de diverses sources de données et procédures de validation, par exemple du système de surveillance mondiale du sida – SMS (GAM) et de l'outil de suivi des politiques et des engagements nationaux (NCPI). Cette méthodologie mixte fournit les informations nécessaires pour comprendre le contexte dans lequel opère le Programme commun. Elle complète également les données des indicateurs de résultats de l'UBRAF, tout en fournissant également des mises à jour importantes sur les travaux directs du Programme commun.
8. Ces rapports seront établis par le biais des rapports annuels de suivi des performances. Ils comprendront les points saillants du travail différencié du Programme commun dans divers contextes et diverses situations, et refléteront son travail visant à réduire les écarts et les inégalités propres aux contextes.

Définitions pour le tableau 1. Matrice d'indicateurs pour les domaines de résultat du Programme commun :

9. **Domaines de résultat du Programme commun au niveau des produits.** Ce sont les domaines de concentration critiques du Programme commun pour lutter contre les inégalités dans la riposte au VIH et la remettre sur la bonne voie ; ils sont fondés et pleinement alignés sur les domaines de résultat de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida (conformément au cadre de résultats de l'UBRAF).
10. **Résultats spécifiques du Programme commun.** Ceux-ci sont formulés de la même manière que des « sous-produits » de chaque domaine de résultat du Programme commun au niveau des produits. Comme demandé par le CCP, ces produits spécifiques présentent une ventilation des produits du domaine de résultat mettant en évidence une valeur ajoutée plus spécifique, ciblée et mesurable du travail du Programme commun, et

ils serviront de base pour la reddition de comptes du Programme commun et seront mesurés à l'aide de l'indicateur ou des indicateurs correspondant(s).

11. **Indicateurs de performance du Programme commun pour chaque produit spécifique.** Ils mesurent les performances du Programme commun par rapport aux produits spécifiques correspondants du Programme commun.
12. **Indicateurs de résultats du Programme commun.** Ils mesurent les progrès accomplis vers la réalisation des résultats escomptés du Programme commun et la priorité stratégique correspondante de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida. La mesure s'effectue à l'aide de quelques indicateurs SMS ou NCPI sélectionnés qui sont les plus pertinents pour le domaine auquel le Programme commun contribue.
13. **Étapes.** Ce sont les réalisations prévues pour mesurer les progrès des travaux menés par le Programme commun sur des délais définis (d'ici la fin de 2023 et 2025 pour figurer dans le plan de travail et le budget respectifs, ainsi que dans la matrice d'indicateurs complète qui sera finalisée d'ici juin 2022).
14. **Objectifs.** Il s'agit de la réalisation finale prévue pour mesurer le travail/les contributions du Programme commun pour le produit spécifique du Programme commun d'ici la fin de 2026.
15. **Nombre de pays.** Sauf indication contraire, le « nombre de pays » dans les produits spécifiques, les indicateurs et les étapes fait référence aux pays où le Programme commun opère (ce qui comprend diverses modalités telles que la présence dans le pays et par le biais d'un soutien au niveau régional ou mondial, y compris par des moyens virtuels).

Définitions pour le tableau 2. Matrice d'indicateurs pour les fonctions du Secrétariat :

16. **Produits spécifiques du Secrétariat.** Ils sont formulés de la même manière que les « sous-produits » pour chaque fonction du Secrétariat. Ces produits spécifiques présentent une vue plus ciblée et mesurable du travail du Secrétariat, comme demandé par le CCP. Ils ne sont pas destinés à couvrir et à représenter tous les domaines d'interventions/livrables déjà définis. Comme demandé par le CCP, les produits spécifiques du Secrétariat serviront de base à la reddition de comptes du Secrétariat et seront mesurés à l'aide de l'indicateur ou des indicateurs correspondant(s).
17. **Indicateurs pour chaque produit spécifique du Secrétariat.**⁵ Ils mesurent les performances du Secrétariat par rapport aux produits spécifiques connexes du Secrétariat sur cinq ans.
18. **Étapes.** Ce sont les réalisations prévues pour mesurer les progrès des travaux menés par le Secrétariat pour 2023 et 2025. Ces étapes figureront dans les documents respectifs du plan de travail et du budget, ainsi que dans la matrice d'indicateurs complète qui sera finalisée d'ici juin 2022.
19. **Objectifs :** Il s'agit de la réalisation finale prévue pour mesurer le travail/les contributions du Secrétariat pour les produits spécifiques d'ici la fin de 2026.

⁵ Les fonctions du Secrétariat et les indicateurs de domaine de résultat sont complémentaires et doivent être lus conjointement. Pour des raisons de concision et de clarté, les liens ne sont tous pas explicitement mentionnés ici, mais il est fait référence à la théorie du changement.

Outils de référence :

20. La **SMS** est un outil mondial, géré par l'ONUSIDA et utilisé par les pays pour leurs rapports annuels sur les programmes, les comportements, les finances et l'épidémiologie afin d'évaluer les progrès vers l'élimination du sida en tant que menace pour la santé publique d'ici 2030 et d'informer les rapports mondiaux et d'autres analyses.⁶
21. Le **NCPI** fait partie du mécanisme SMS qui permet aux pays de rendre compte de leurs progrès par rapport aux engagements qu'ils ont pris dans la Déclaration politique.⁷
22. Le **JPMS** est un outil Web interne qui permet au Programme commun de planifier et de rendre compte de la mise en œuvre de l'UBRAF et des résultats obtenus. Il est utilisé pour partager les données de planification et de rapport des pays, des régions et du siège/niveau mondial afin de préparer des rapports consolidés pour le CCP, tels que le rapport annuel de suivi des performances du Programme commun et d'autres analyses. Les données du JPMS sont également utilisées pour partager des informations dans l'ensemble du Programme commun ainsi que pour générer d'autres rapports pouvant être requis par les donateurs, les gouvernements, les conseils d'administration des organisations coparrainantes du Programme commun et d'autres parties prenantes.

Documentation d'orientation sur les indicateurs et matrice complète des indicateurs :

23. Pour assurer une compréhension commune claire, la cohérence (ensemble de données cohérent et comparable entre les pays et dans le temps) et la transparence, un guide sur les indicateurs sera élaboré en 2022. Il fournira des informations complémentaires, y compris sur la façon dont chaque indicateur est défini et dont les données sont collectées, et il définira des paramètres autour du travail du Programme commun à mesurer à travers le cadre de résultats et la matrice d'indicateurs. Le guide sur les indicateurs comprendra les éléments suivants :
 - définition du nombre de pays pour chaque indicateur lorsqu'il ne fait pas référence à l'ensemble des pays où opère le Programme commun ;
 - définition de l'indicateur comprenant la justification, la méthode de calcul, la fréquence, la source des données (telle que le NCPI), les outils de collecte de données et le processus d'assurance qualité ;
 - données pour la base de référence, les étapes et les objectifs, qui seront identifiées au début de 2022 grâce à des consultations avec les équipes conjointes dans les pays et les régions ; et
 - cascade d'indicateurs alignée sur la théorie du changement de l'UBRAF et les contributions aux objectifs mondiaux de lutte contre le sida 2025.

⁶ Pour plus d'informations sur les indicateurs SMS, consulter : [Suivi mondial du sida \(unaids.org\)](https://www.unaids.org/fr/suivi-mondial-du-sida) (remarque : la version mise à jour sera disponible fin 2021). Pour plus d'informations sur la façon dont les données SMS sont utilisées pour informer le rapport mondial sur le sida, consulter : [Rapport mondial actualisé sur le sida — Faire face aux inégalités — Leçons tirées de 40 ans de lutte contre le sida pour les ripostes à la pandémie | ONUSIDA](https://www.unaids.org/fr/rapport-mondial-actualise-sur-le-sida---faire-face-aux-inegalites---lecons-tirees-de-40-ans-de-lutte-contre-le-sida-pour-les-ripostes-a-la-pandemie)

⁷ Le questionnaire NCPI complet est rempli par les pays tous les deux ans, tandis qu'un questionnaire NCPI intermédiaire, comprenant un sous-ensemble de questions, est rempli une fois par an. Pour la nouvelle version du NCPI, ce sous-ensemble est en cours de définition. Pour plus d'informations sur le NCPI, consulter : [Analyse des lois et politiques | À propos \(unaids.org\)](https://www.unaids.org/fr/analyse-des-lois-et-politiques-a-propos).

Tableau 1 : Matrice intermédiaire d'indicateurs pour les domaines de résultat du Programme commun

RÉSULTAT 1 DU PROGRAMME COMMUN	
Les personnes vivant avec le VIH, exposées au risque d'infection à VIH et touchées par le VIH bénéficient d'un accès équitable aux services de prévention, de traitement, de soins et de soutien en matière de VIH et en tirent des avantages équitables .	
Indicateurs de résultat : indicateur(s) SMS correspondant(s)⁸	
<u>Impact de haut niveau :</u>	
SMS 1.1	Incidence du VIH : nombre de personnes nouvellement positives au VIH au cours de la période de référence pour 1 000 habitants non VIH-positifs
SMS 2.7	Mortalité liée au sida : nombre total de personnes décédées de causes liées au sida pour 100 000 habitants
<u>Continuum de services aux populations clés :</u>	
SMS 1.5	Utilisation du préservatif parmi les populations clés : pourcentage de populations clés déclarant avoir utilisé un préservatif lors du dernier rapport sexuel
SMS 1.11	Personnes ayant reçu une prophylaxie pré-exposition : nombre de personnes ayant reçu une prophylaxie pré-exposition (PrEP) au moins une fois au cours de la période de déclaration
SMS 1.4	Dépistage du VIH parmi les populations clés : pourcentage de personnes d'une population clé qui ont effectué un test de dépistage du VIH au cours des 12 derniers mois, ou qui connaissent leur statut VIH
SMS 2.6	Couverture du traitement antirétroviral parmi les personnes vivant avec le VIH dans les populations clés : pourcentage de personnes vivant avec le VIH dans une population clé ayant reçu un traitement antirétroviral au cours des 12 derniers mois
<u>État de la prévention dans un pays :</u>	
SMS 1.7	Programmes de prévention du VIH dans les prisons : programmes de prévention et de traitement du VIH proposés aux détenus pendant leur détention
<u>Résultats de la cascade de traitement :</u>	
SMS 2.3	Personnes vivant avec le VIH dont la charge virale a été supprimée : pourcentage et nombre d'adultes et d'enfants vivant avec le VIH présentant une charge virale supprimée à la fin de la période de déclaration
SMS 3.3	Transmission du VIH de la mère à l'enfant : pourcentage estimé d'enfants nouvellement positifs au VIH en raison de la transmission mère-enfant chez les femmes vivant avec le VIH ayant accouché au cours des 12 derniers mois
PRODUIT 1 DU PROGRAMME COMMUN : Prévention du VIH	

⁸ Ceux-ci sont proposés sur la base de l'hypothèse que les informations seront disponibles au moment de la préparation du rapport annuel de suivi des performances du Programme commun.

Les capacités des pays et des communautés sont renforcées pour définir, hiérarchiser, mettre en œuvre et proposer des programmes de prévention combinée du VIH tenant compte du genre pour et avec les populations clés et autres groupes à haut risque d'infection à VIH à une échelle suffisante pour stimuler l'impact et atteindre les objectifs nationaux de prévention du VIH.	
Produit spécifique 1.1. du Programme commun pour 2022-2026 Fournir des conseils politiques et des orientations stratégiques pour adopter, mettre en œuvre et surveiller les politiques, outils et objectifs nationaux pour les services de prévention du VIH combinée pour et avec les populations clés ⁹ et autres groupes à haut risque d'infection à VIH.	Indicateur 1.1.1. Nombre de pays soutenus par le Programme commun pour inclure dans leurs politiques et stratégies nationales tous les éléments recommandés des packages de prévention combinée du VIH fondés sur des preuves pour les populations clés et les autres populations à risque. ¹⁰
Produit spécifique 1.2. du Programme commun pour 2022-2026 Soutien technique et politique fourni aux pays pour étendre et adapter des programmes et des services de prévention combinée fondés sur des preuves, pour et avec les populations clés et autres groupes à haut risque d'infection à VIH.	Indicateur 1.2.1. Nombre de pays soutenus par le Programme commun où des programmes de prévention combinée adaptés à des populations clés et prioritaires spécifiques ont été intensifiés.
PRODUIT 2 DU PROGRAMME COMMUN : Traitement du VIH Les capacités des pays et des communautés sont renforcées afin que le dépistage du VIH, le traitement, les soins, le soutien et les services intégrés soient étendus.	
Produit spécifique 2.1. du Programme commun pour 2022-2026 Rassemblement stratégique de scientifiques, des communautés et de parties prenantes multisectorielles, notamment par le biais de fora internationaux et de rapports d'experts, pour s'assurer de disposer des données probantes et des innovations les plus récentes pour le dépistage du VIH, le traitement et les soins, soutenir les services intégrés et élaborer des orientations normatives, stratégiques et de mise en œuvre.	Indicateur 2.1.1. Orientations élaborées pour soutenir la prestation de services intégrés pour le VIH et les comorbidités. 2.1.2. Nombre de pays qui ont mis en œuvre des innovations pour optimiser l'accès aux services intégrés liés au VIH et à la comorbidité/coinfection.

⁹Conformément à la Stratégie mondiale de lutte contre le sida (pages 8 et 10), les populations clés ou les populations clés à plus haut risque sont les groupes de personnes ayant le plus de risques d'être exposées au VIH ou de le transmettre, et dont l'engagement est crucial pour une action efficace contre le VIH. Dans tous les pays, les populations clés incluent les personnes vivant avec le VIH. Dans la plupart des contextes, les hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes, les personnes transgenres, les personnes qui s'injectent des drogues et les professionnel(le)s du sexe et leurs clients courent un risque plus élevé d'exposition au VIH que les autres groupes. Cependant, chaque pays définit les populations spécifiques qui sont au cœur de son épidémie et de sa riposte, en fonction du contexte épidémiologique et social.

Le terme « populations clés » est également utilisé par certaines organisations pour désigner des populations autres que les quatre énumérées ci-dessus. Par exemple, les prisonniers et autres personnes incarcérées sont également particulièrement vulnérables au VIH ; ils manquent souvent d'un accès adéquat aux services, et certaines organisations peuvent les considérer comme une population clé.

¹⁰Cela sera ventilé par populations clés et autres populations à risque d'infection à VIH.

<p>Produit spécifique 2.2. du Programme commun pour 2022-2026</p> <p>Fournir un soutien politique, de plaidoyer et technique aux pays pour actualiser/adopter et mettre en œuvre des politiques nationales et des programmes de prestation de services nationaux alignés sur les nouvelles orientations mondiales pour une intensification efficace du dépistage, du traitement, des soins et des services intégrés de qualité liés au VIH, y compris ceux pour les comorbidités et les coinfections, ainsi que du suivi des accès et mises à jour connexes, et partager les bonnes pratiques.</p>	<p>Indicateur</p> <p>2.2.1. Nombre de pays qui ont actualisé et mis en œuvre leurs recommandations nationales sur le dépistage, le traitement et la prestation de services liés au VIH conformément aux Lignes directrices unifiées de l'OMS de 2021 sur la prévention, le diagnostic, le traitement, la prestation de services et le suivi liés au VIH (Lignes directrices unifiées sur la prévention, le diagnostic, le traitement, les soins et le suivi du VIH : recommandations pour une approche de santé publique (who.int)) avec un accent particulier sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les approches recommandées pour les services de dépistage du VIH b) la thérapie antirétrovirale de première et deuxième intentions c) la prestation de services différenciée¹¹ d) le suivi de la charge virale e) la maladie à VIH avancée <p>2.2.2. Nombre de pays qui mettent en œuvre le régime antirétroviral de première intention recommandé par l'OMS pour l'initiation du traitement dans leurs directives nationales, sur la base des recommandations des Lignes directrices unifiées de l'OMS de 2021 sur la prévention, le diagnostic, le traitement, les soins et le suivi du VIH (Lignes directrices unifiées sur la prévention, le diagnostic, le traitement, les soins et le suivi du VIH : recommandations pour une approche de santé publique (who.int)), pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les adultes et adolescents, b) les femmes en âge de procréer et c) les femmes enceintes et/ou allaitantes. <p>2.2.3. Nombre de pays adoptant des régimes thérapeutiques plus courts à base de rifamycine pour le traitement préventif de la tuberculose chez les personnes vivant avec le VIH.</p>
<p>PRODUIT 3 DU PROGRAMME COMMUN : Sida pédiatrique, transmission verticale</p>	

¹¹ Avec de nouvelles définitions et des approches de prestation de services différenciées recommandées

Les capacités aux niveaux national et infranational sont renforcées pour garantir l'accès à des services adaptés, intégrés, différenciés et fondés sur des données pour éliminer la transmission verticale et mettre fin au sida pédiatrique.	
<p>Produit spécifique 3.1. du Programme commun pour 2022-2026 Les pays sont soutenus pour adopter des orientations normatives actualisées et des recommandations, et pour développer et partager les meilleures pratiques afin d'éliminer la transmission verticale du VIH et d'optimiser son dépistage, son traitement et les résultats chez les enfants et les adolescents vivant avec le VIH.</p>	<p>Indicateur 3.1.1. Nombre de pays prioritaires¹² ayant adopté et adapté les dernières directives normatives internationales pour éliminer la transmission verticale et mettre fin à l'épidémie de sida pédiatrique.</p>
<p>Produit spécifique 3.2. du Programme commun pour 2022-2026 Régions, partenaires et pays guidés et soutenus pour hiérarchiser et mettre en œuvre des actions durables pour éliminer la transmission verticale et mettre fin à l'épidémie de sida pédiatrique par le renforcement des capacités, l'intégration du VIH dans la santé maternelle, néonatale, infantile et adolescente et les soins primaires, et en tirant parti des investissements nationaux et internationaux.</p>	<p>Indicateur 3.2.1. Nombre de pays prioritaires soutenus pour élaborer un rapport national de validation pour soutenir le Comité consultatif mondial de validation (analyse des données, consultations communautaires). 3.2.2. Nombre de pays prioritaires avec des services VIH pour les enfants intégrés dans au moins 50 % des sites de services de santé primaires.</p>
<p>RÉSULTAT 2 DU PROGRAMME COMMUN : Les communautés de personnes vivant avec le VIH, exposées au risque d'infection à VIH et affectées par le virus, y compris les populations clés, les femmes et les jeunes, sont autonomisées, habilitées et dotées de moyens efficaces pour diriger la fourniture de services liés au VIH, défendre et exercer leur droit à la santé et les moteurs sociaux et structurels de l'épidémie de VIH sont supprimés.</p>	
<p>Indicateurs de résultat : indicateur(s) SMS correspondant(s) <u>Stigmatisation et discrimination :</u> SMS 6.4 Expérience de la discrimination liée au VIH dans les établissements de santé : Pourcentage de personnes vivant avec le VIH qui déclarent avoir été victimes de discrimination liée au VIH dans les établissements de santé</p> <p><u>Direction communautaire :</u> NCPI 138¹³ Nombre de pays déclarant avoir des lois, des règlements ou des politiques qui prévoient le fonctionnement d'une organisation communautaire dans leur pays</p> <p><u>Égalité de genre et autonomisation des femmes et des filles :</u> NCPI 130¹⁴ Nombre de pays déclarant disposer d'un plan national ou d'une stratégie nationale de lutte contre la violence basée sur le genre et la violence à l'égard des femmes qui inclut le VIH</p>	

¹² 20 pays prioritaires qui contribuent à environ 80 % de la charge globale des femmes vivant avec le VIH qui ne reçoivent pas de traitement antirétroviral pendant la grossesse et l'allaitement ; nouvelles infections à VIH chez les enfants et les enfants vivant avec le VIH ne recevant pas de traitement antirétroviral

¹³ NCPI 138. Existe-t-il des lois, des règlements ou des politiques qui prévoient le fonctionnement d'organisations communautaires dans votre pays (veuillez sélectionner toutes les réponses applicables)

¹⁴ NCPI 130. Votre pays dispose-t-il d'un plan national ou d'une stratégie nationale de lutte contre la violence basée sur le genre* et la violence à l'égard des femmes qui inclut le VIH ?

NCPI 137¹⁵ Nombre de pays déclarant avoir au moins un point de prestation de services qui fournit des éléments de soins post-viol complets conformément aux lignes directrices de l'OMS

NCPI 191.4¹⁶ Nombre de pays dotés d'une stratégie ou d'une politique nationale guidant la riposte au sida et comprenant un budget dédié à la mise en œuvre d'interventions transformatrices en matière de genre

Indicateur axé sur les adolescents/jeunes :

NCPI 146¹⁷ Nombre de pays déclarant avoir fixé un objectif national sur la connaissance globale du VIH chez les adolescents et les jeunes

PRODUIT 4 DU PROGRAMME COMMUN : Ripostes communautaires

Les communautés habilitées ont la capacité d'exercer un leadership et de prendre des mesures pour répondre aux besoins des personnes vivant avec le VIH, exposées au risque d'infection à VIH ou touchées par le VIH, en particulier celles qui sont actuellement exclues.

Produit spécifique 4.1. du Programme commun pour 2022-2026

Élaborer et promouvoir des orientations normatives et soutenir les stratégies de plaidoyer pour les interventions communautaires (renforcement des réseaux, alphabétisation juridique, plaidoyer, suivi et prestation de services), y compris celles menées par les personnes vivant avec le VIH, les populations clés, les femmes et les jeunes.

Indicateur

4.1.1. Nombre de pays où les organisations communautaires ont reçu un soutien technique et des conseils normatifs pour développer des stratégies de plaidoyer.

Produit spécifique 4.2. du Programme commun pour 2022-2026

Fournir un soutien technique et politique aux pays pour développer et élargir les partenariats entre les gouvernements et les organisations communautaires, et soutenir un plus grand engagement des réseaux dans la prise de décision pour les interventions communautaires, y compris sur le financement.

Indicateur

4.2.1. Nombre de pays où un soutien technique sur les interventions communautaires a été fourni au gouvernement national et/ou infranational et à d'autres parties prenantes.

PRODUIT 5 DU PROGRAMME COMMUN : Droits humains

L'engagement politique, le leadership communautaire, le financement et action fondée sur des données probantes sont renforcés pour créer des environnements juridiques et politiques propices et à éliminer les formes multiples et intersectionnelles de stigmatisation et de discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH et vulnérables au VIH, y compris les populations clés, les femmes et les filles.

¹⁵ NCPI 137. Votre pays dispose-t-il d'au moins un point de prestation de services qui fournit des éléments de soins post-viol complets conformément aux lignes directrices de l'OMS : soutien de première ligne/premiers secours psychologiques/soutien psychosocial, contraception d'urgence, prophylaxie ou traitement des IST, prophylaxie post-exposition au VIH, avortement sécurisé dans toute la mesure de la loi

¹⁶ NCPI 191.4 -191.

Si oui à la question 191, la stratégie ou la politique nationale guidant la riposte au sida inclut-elle des interventions transformatrices en matière de genre*, y compris des interventions visant à traiter les intersections entre la violence liée au genre* et le VIH ?

Si oui à 191.4a, la stratégie ou la politique nationale guidant la riposte au sida comprend-elle un budget dédié à la mise en œuvre d'interventions transformatrices en matière de genre ?

¹⁷ NCPI 146 : Votre pays s'est-il fixé un objectif national sur la connaissance globale du VIH chez les adolescents et les jeunes ?

<p>Produit spécifique 5.1. du Programme commun pour 2022-2026</p> <p>Fournir un soutien technique, politique et de plaidoyer aux pays sur des environnements juridiques propices à la riposte au VIH et plaider dans les fora internationaux et régionaux pour des approches fondées sur les droits.</p>	<p>Indicateur</p> <p>5.1.1. Nombre de pays soutenus dans des activités visant à supprimer ou à amender les lois et politiques punitives et discriminatoires, et/ou à développer des mesures de protection touchant la riposte au VIH.</p>
<p>Produit spécifique 5.2. du Programme commun pour 2022-2026</p> <p>Fournir un soutien technique et politique aux pays pour la mise en œuvre de programmes ou de réformes durables (par exemple, programmes d'études, réforme législative, accès à la justice) afin de réduire la stigmatisation et la discrimination liées au VIH.</p>	<p>Indicateur</p> <p>5.2.1. Nombre de pays soutenus dans des actions spécifiques fondées sur des données probantes pour réduire la stigmatisation et la discrimination dans trois des six cadres du Partenariat mondial.</p>
<p>PRODUIT 6 DU PROGRAMME COMMUN : Égalité de genre</p> <p>Renforcement des capacités des gouvernements, des communautés et des autres parties prenantes pour garantir que les femmes et les filles, les hommes et les garçons, dans toute leur diversité, pratiquent et promeuvent des normes sociales équitables entre les genres ainsi que l'égalité de genre, et travaillent ensemble pour mettre fin à la violence basée sur le genre afin de réduire le risque d'infection à VIH et l'impact du VIH.</p>	
<p>Produit spécifique 6.1. du Programme commun pour 2022-2026</p> <p>Renforcer l'expertise en matière de genre dans les pays soutenus par le Programme commun pour concevoir, financer, mettre en œuvre et suivre les plans, politiques, lois et programmes nationaux et locaux transformateurs en matière de genre liés au VIH, qui traitent des normes de genre inégales, et pour impliquer les femmes et les filles dans toute leur diversité avec les hommes et les garçons.</p>	<p>Indicateur</p> <p>6.1.1. Nombre de pays où le soutien du Programme commun contribue au renforcement des politiques, des financements et des programmes transformateurs en matière de genre, à l'intégration de l'égalité de genre dans la riposte nationale au VIH et à l'implication significative des femmes dans toute leur diversité, y compris celles vivant avec le VIH.</p>
<p>Produit spécifique 6.2. du Programme commun pour 2022-2026</p> <p>Fournir un soutien politique et de plaidoyer aux pays pour mettre en œuvre des services de prévention, de traitement, de soins et d'accompagnement liés au VIH qui sont sensibles au genre et exempts de stigmatisation et de discrimination et qui s'attaquent à la violence basée sur le genre.</p>	<p>Indicateur</p> <p>6.2.1. Nombre de pays où le Programme commun a fourni un soutien politique et de plaidoyer pour la mise en œuvre services de prévention, de traitement, de soins et d'accompagnement liés au VIH qui sont sensibles au genre et exempts de discrimination et qui s'attaquent à la violence basée sur le genre.</p>
<p>PRODUIT 7 DU PROGRAMME COMMUN : Jeunes</p> <p>Les pays ont la capacité d'investir dans des systèmes et des plateformes pour mettre en œuvre des stratégies multisectorielles coordonnées qui fournissent aux adolescents et aux jeunes des informations vitales, une éducation, une protection et des services de santé équitables, qui promeuvent leurs droits à l'autonomie corporelle et institutionnalisent leurs contributions à l'élimination des inégalités et du sida.</p>	

<p>Produit spécifique 7.1. du Programme commun pour 2022-2026 Aider les pays à intensifier les interventions multisectorielles qui promeuvent des compétences essentielles et une éducation sexuelle complète, l'accès à des services de santé sexuelle et de la reproduction adaptés aux jeunes et un continuum homogène de prévention, de traitement et de soins du VIH pour les adolescents et les jeunes âgés de 10 à 24 ans.</p>	<p>Indicateur 7.1.1. Nombre de pays soutenus pour mettre en œuvre l'intensification des interventions multisectorielles qui s'alignent sur les engagements ministériels visant à accroître l'accès à des services de santé sexuelle et de la reproduction adaptés aux jeunes et/ou à une éducation de qualité, y compris une éducation sexuelle complète, afin d'améliorer le bien-être des jeunes.</p>
<p>Produit spécifique 7.2. du Programme commun pour 2022-2026 Soutien technique aux pays pour institutionnaliser l'expansion des interventions dirigées par les jeunes, assurer une plus grande implication et un plus grand leadership des jeunes dans la riposte au VIH (prestation de services, suivi, plaidoyer et gouvernance) et mettre en place un financement et des cadres politiques adéquats.</p>	<p>Indicateur 7.2.1. Nombre de pays bénéficiant d'un soutien politique et d'un plaidoyer pour élaborer des plans chiffrés et hiérarchisés afin de faire progresser les interventions dirigées par les jeunes.</p>
<p>RÉSULTAT 3 DU PROGRAMME COMMUN : Disponibilité accrue de systèmes efficaces, équitables et durables pour atteindre et maintenir les objectifs de 2025, grâce à un financement solide pour les budgets nationaux et des ripostes communautaires, une plus grande intégration des services pour une prestation centrée sur la personne, un accès élargi aux services liés au VIH dans les situations d'urgence et une préparation et des réponses efficaces aux pandémies.</p>	
<p>Indicateurs de résultat : indicateur(s) SMS correspondant(s) <u>Accent mis sur la diversification des financements et la réduction de la dépendance vis-à-vis des financements externes</u> SMS 8.3 Dépenses VIH selon l'origine des ressources : dépenses nationales et internationales liées au VIH par catégorie de programme et source de financement.</p> <p><u>Intégration</u> Réf. B.10¹⁸ Proportion de personnes vivant avec le VIH qui connaissent leur statut de tuberculose nouvellement contractée ou en rechute et qui ont été détectées et enregistrées sur le nombre estimé de nouveaux cas de tuberculose positifs au VIH SMS 7.11 Nombre de femmes vivant avec le VIH qui ont été dépistées pour le cancer du col de l'utérus à l'aide de n'importe quel test de dépistage.</p>	
<p>PRODUIT 8 DU PROGRAMME COMMUN : Riposte au VIH durable et entièrement financée Les capacités des principales parties prenantes sont renforcées pour garantir que la riposte au VIH est financée de manière durable et mise en œuvre de manière équitable, efficace et efficiente.</p>	

¹⁸ Indicateur B.10 : <https://www.who.int/publications/i/item/9789241508278>

<p>Produit spécifique 8.1. du Programme commun pour 2022-2026 Plaider pour des mécanismes de financement du VIH, de la santé et du développement, faciliter leur accès et les guider pour faire avancer les cadres nationaux pour un financement plus durable et équitable de la riposte au VIH, y compris celui intégré dans le financement plus large de la préparation aux pandémies, et la responsabilité connexe.</p>	<p>Indicateur 8.1.1. Nombre de pays qui ont élaboré et font rapport de la mise en œuvre de mesures favorisant un financement complet et durable du VIH. 8.1.2. Nombre de pays divulguant publiquement des informations sur les budgets et les dépenses liés au VIH.</p>
<p>Produit spécifique 8.2. du Programme commun pour 2022-2026 Élargir et approfondir le recours à l'innovation, la technologie et l'analyse de données pour améliorer l'impact obtenu avec les ressources disponibles, en renforçant la couverture, la qualité et l'équité.</p>	<p>Indicateur 8.2.1. Nombre de pays (i) ayant mené des études pour améliorer l'efficacité de l'allocation et surmonter les obstacles à la mise en œuvre, ou effectué d'autres exercices d'analyse pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources, le financement multisectoriel, l'impact et l'équité ; et/ou (ii) présentant des dossiers d'investissement VIH à jour et en cours. 8.2.2. Nombre de pays éligibles qui ont signé un accord de financement du Fonds mondial et/ou du PEPFAR et/ou ont résolu les problèmes de mise en œuvre liés aux subventions avec le soutien du Programme commun.</p>
<p>PRODUIT 9 DU PROGRAMME COMMUN : Systèmes intégrés de santé et de protection sociale Accès accru des personnes vivant avec le VIH, exposées au risque d'infection à VIH et touchées par le virus aux services de santé intégrés, aux technologies de la santé et à la protection sociale.</p>	
<p>Produit spécifique 9.1. du Programme commun pour 2022-2026 Fournir des orientations politiques, un plaidoyer et un soutien technique, et produire et partager des produits de connaissances pour soutenir et promouvoir les systèmes intégrés de santé et de protection sociale, les innovations et les technologies afin de réduire les inégalités de santé pour les personnes vivant avec le VIH, exposées au risque d'infection à VIH et touchées par le VIH.</p>	<p>Indicateur 9.1.1. Nombre de pays où opère le Programme commun qui ont des services clés liés au VIH (traitement antirétroviral et prophylaxie pré-exposition) inclus dans les services de santé essentiels nationaux qui sont couverts par les régimes nationaux d'assurance maladie universelle. 9.1.2. Nombre de pays qui ont adopté les recommandations de l'OMS de 2021 sur le dépistage et le traitement pour la prévention du cancer du col de l'utérus chez les femmes vivant avec le VIH dans leurs directives nationales.</p>
<p>Produit spécifique 9.2. du Programme commun pour 2022-2026 Améliorer la génération de données et l'utilisation des données probantes pour garantir l'accès des personnes vivant avec le VIH à la protection sociale et faciliter une intégration et des liens accrus entre les services VIH dans le dépistage, le traitement et les soins pour d'autres maladies et comorbidités.</p>	<p>Indicateur 9.2.1. Nombre de pays soutenus par le Programme commun pour générer des données et utiliser des données probantes pour lever les obstacles et accroître l'accès aux programmes de protection sociale pour les personnes vivant avec le VIH, exposées au risque d'infection à VIH ou touchées par le VIH.</p>
<p>PRODUIT 10 DU PROGRAMME COMMUN : Contextes humanitaires et pandémies Une riposte au VIH entièrement préparée et résiliente qui protège les personnes vivant avec le VIH, exposées au risque d'infection à VIH ou affectées par le VIH dans les contextes humanitaires et contre les impacts négatifs des pandémies actuelles et futures et d'autres chocs.</p>	

<p>Produit spécifique 10.1. du Programme commun pour 2022-2026 Développer des bonnes pratiques, des enseignements tirés et des fiches de terrain dans les contextes humanitaires sur (a) le renforcement de l'identification, du diagnostic, de la gestion et du suivi des résultats pour les personnes vivant avec le VIH et à coinfection VIH/tuberculose, et (b) la réponse aux besoins de santé et de protection des personnes engagées dans la vente ou l'échange de services sexuels dans des contextes humanitaires.</p>	<p>Indicateur 10.1.1. Nombre de pays mettant en œuvre des interventions/services pour les personnes vendant ou échangeant des services sexuels dans des situations humanitaires dans le cadre de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence. 10.1.2. Nombre de pays qui ont reçu un soutien ciblé¹⁹ pour le renforcement du diagnostic, du traitement et du suivi des résultats pour les personnes vivant avec le VIH et à coinfection VIH/tuberculose dans des contextes humanitaires.</p>
<p>Produit spécifique 10.2. du Programme commun pour 2022-2026 Défendre et apporter une assistance technique pour contribuer de façon significative à la mise en place de systèmes plus résilients pour la santé et la préparation aux pandémies, qui tirent pleinement parti des enseignements de la lutte contre le VIH et qui sont construits de manière à soutenir également les plates-formes de lutte contre le.</p>	<p>Indicateur 10.2.1. Nombre de pays signalant l'inclusion du VIH et des services essentiels liés au VIH dans les plans nationaux de préparation aux pandémies et/ou les efforts connexes.</p>

¹⁹ Le soutien ciblé identifié dans cet indicateur comprend la diffusion, la promotion, etc., et sera plus détaillé dans le document d'orientation sur les indicateurs prévu pour 2022.

Tableau 2 : Matrice d'indicateurs pour chaque fonction du Secrétariat

S1 - Leadership, plaidoyer et communication	
Engager les dirigeants politiques, les plateformes de haut niveau, les activistes, les référents et autres parties prenantes clés pour maintenir et améliorer la riposte multisectorielle, afin de faire face à la nature multidimensionnelle de l'épidémie mondiale de sida et de soutenir l'éradication du sida, la réduction des inégalités et l'accélération des progrès vers les objectifs de développement durable (ODD).	
Produits spécifiques pour 2022-2026	Indicateurs
S1.1. Maintenir et renforcer les engagements politiques pour mettre fin à l'épidémie de sida, mettre en œuvre la Stratégie mondiale de lutte contre le sida et mettre fin aux inégalités liées au VIH.	<p>S1.1.1. Nombre de pays faisant état de progrès pour mettre fin à l'épidémie de sida en soumettant des rapports annuels de suivi du sida (SMS) à l'ONUSIDA.</p> <p>S1.1.2. Nombre de pays qui élaborent, actualisent ou révisent des stratégies ou des plans nationaux de riposte au VIH reflétant les objectifs et les engagements de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida.</p>
S1.2. Renforcement de l'engagement et du leadership significatifs des personnes vivant avec le VIH, des populations clés, des femmes et des jeunes à risque d'infection à VIH ou touchés par le VIH, à tous les niveaux de prise de décision et de mise en œuvre.	S1.2.1. Nombre de pays et de régions qui réunissent régulièrement des représentants gouvernementaux avec des réseaux de personnes vivant avec le VIH, des populations clés, des femmes, des filles et des jeunes touchés par le VIH, ainsi que d'autres parties prenantes, pour le partage d'informations et la prise de décision avec le soutien du Secrétariat.
S2 - Partenariats, mobilisation et innovation	
Renforcer la volonté politique, organiser des initiatives et des partenariats stratégiques et favoriser la mobilisation de ressources durables. Fournir un leadership éclairé, un plaidoyer, une gestion des connaissances et des communautés de pratique, ainsi que des conseils normatifs et opérationnels, des outils et un soutien à la mise en œuvre pour une réponse transformatrice en matière de genre et fondée sur les droits, y compris par le biais d'approches innovantes, dirigées par la communauté et les jeunes. L'objectif est d'élargir l'accès aux services liés au VIH, de catalyser l'action sur les facteurs sociaux, de créer des communautés de plus en plus compétentes et résilientes, y compris face aux crises des droits humains et de la santé, et d'accroître la responsabilité des détenteurs d'obligations envers les détenteurs de droits.	

Produits spécifiques pour 2022-2026	Indicateurs
<p>S2.1. Les initiatives stratégiques mondiales et les partenariats de l'ONUSIDA²⁰ sont efficacement organisés et exploités pour combler les lacunes, lever les obstacles et réduire les risques et la vulnérabilité des communautés touchées par le VIH.</p>	<p>S2.1.1. Nombre de pays d'Afrique subsaharienne qui défendent l'initiative Education Plus.</p> <p>S2.1.2. Nombre de pays qui remplissent chaque année un indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH.</p> <p>S2.1.3. Nombre de pays qui adhèrent au Partenariat mondial pour une action visant à éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH (Partenariat mondial) et mettent en œuvre des plans opérationnels.</p>
<p>S2.2. Renforcement aux niveaux mondial, régional et national de l'approche de gestion des connaissances du Secrétariat pour soutenir la réduction des inégalités liées au VIH et accélérer les progrès dans la riposte au VIH.</p>	<p>S2.2.1. Nombre de pays et de régions où opère le Secrétariat de l'ONUSIDA qui démontrent une action accrue pour soutenir le partage d'informations, de connaissances et d'expériences au sein de l'ONUSIDA et avec ses partenaires et les communautés locales.</p>
<p>S3 - Informations stratégiques</p>	
<p>Conformément au mandat de l'ONUSIDA, à savoir collecter des données pertinentes auprès des pays et rendre compte des progrès accomplis vers les objectifs mondiaux de la lutte contre le VIH, diriger, avec les Coparrainants, le suivi de la lutte contre le VIH et les rapports connexes, soutenir l'identification des inégalités dans la lutte contre le VIH et renforcer les capacités des pays en matière d'informations stratégiques sur l'épidémie de VIH et la lutte contre le VIH en ce qui concerne : l'état épidémiologique ; l'impact démographique; les flux financiers et dépenses liés au VIH ; les lacunes en matière de prévention, de traitement et de soins ; les lois et politiques ainsi que l'intensification et la mise en œuvre des programmes de suivi et d'évaluation.</p>	
Produits spécifiques pour 2022-2026	Indicateurs
<p>S3.1. Adapter le cadre de suivi à la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026 et à la Déclaration politique sur le VIH/sida de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2021.</p>	<p>S3.1.1. Cadre de suivi correspondant à la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026 de l'ONUSIDA et à la Déclaration politique sur le VIH/sida de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2021 élaboré, partagé, utilisé et examiné avec les pays et les partenaires.</p>
<p>S3.2. Aider les pays à produire des estimations du VIH et à soumettre des données pour la SMS et le suivi communautaire afin de mesurer</p>	<p>S3.2.1. Nombre de pays soutenus pour rendre compte des nouveaux indicateurs SMS et du processus d'estimation du VIH, cela se traduisant par des données disponibles en temps utile pour le rapport mondial actualisé sur le sida et utilisées par les pays, les</p>

²⁰ Ceux-ci font référence à diverses initiatives mondiales existantes et nouvelles. Noter que les indicateurs ici ne suivront que certaines d'entre elles, les autres étant couvertes par les domaines de résultat correspondants du Programme commun, telles que la Coalition mondiale pour la prévention qui est couverte par le domaine de résultat 1 et dispose de son propre cadre de suivi. Ces initiatives mondiales seront précisées dans le guide sur les indicateurs.

les progrès et d'identifier les lacunes et les inégalités restantes.	communautés et les partenaires.
S3.3. Produire et diffuser des rapports mondiaux actualisés sur le sida et des informations à jour (AIDSinfo) sur l'épidémie et la riposte, y compris les financements disponibles.	S3.3.1. Rapports actualisés sur le sida, autres rapports phares et mises à jour annuelles d'AIDSinfo produits et diffusés, soulignant les progrès et les lacunes, et donnant des exemples d'utilisation des données par les pays, les communautés et les partenaires pour améliorer les programmes.
FONCTIONS DU SECRÉTARIAT	
S4 - Coordination, organisation et appui à la mise en œuvre dans les pays	
<p>En s'appuyant sur l'expertise accumulée, les systèmes et les partenariats de la riposte au VIH et sur les initiatives plus larges en matière de santé et de développement, travailler avec les pays et les communautés afin de renforcer les mécanismes nationaux pour une coordination efficace et une cohérence. Les équipes conjointes des Nations Unies sur le sida dans les pays et d'autres mécanismes interinstitutions régionaux soutiennent des ripostes nationales inclusives et durables au VIH qui promeuvent des initiatives pangouvernementales et pansociétales pour mettre fin aux inégalités et à l'épidémie de sida en tant que menace pour la santé publique. Avec les communautés et les responsables, utiliser une approche tenant compte des inégalités pour identifier les personnes qui sont laissées pour compte et pour réduire de toute urgence les inégalités, les injustices et l'exclusion vécues par les personnes vivant avec le VIH, touchées par le VIH et exposées au risque d'infection à VIH, y compris dans des circonstances humanitaires ou d'autres circonstances extrêmes.</p>	
Produits spécifiques pour 2022-2026	Indicateurs
S4.1. Convoquer des équipes conjointes des Nations Unies sur le sida aux niveaux régional et national pour assurer un soutien efficace et coordonné des Nations Unies aux ripostes nationales au sida et aux ODD dans le cadre des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.	<p>S4.1.1. Nombre et pourcentage de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable qui intègrent les priorités visant à mettre fin aux inégalités liées au VIH et à l'épidémie de sida.</p> <p>S4.1.2. Nombre d'équipes conjointes de lutte contre le sida opérationnelles au niveau des pays mettant en œuvre le Plan commun des Nations Unies dans le cadre des, et en tant que contribution aux, plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable (fonctionnel = adhésion soutenue, plan commun défini des Nations Unies avec budget, rapport sur les résultats).</p> <p>S4.1.3. Équipes conjointes régionales des Nations Unies sur le sida fonctionnelles dans toutes les régions de l'ONUSIDA (fonctionnelle = adhésion soutenue, rôle défini et engagement dans les plateformes de coordination régionales, soutien aux équipes conjointes nationales pour obtenir des résultats, rapports).</p>
S4.2. Approches harmonisées du Programme commun pour lutter contre les inégalités liées au VIH et éliminer les obstacles aux services VIH intégrés équitables, centrés sur la personne et fondés sur les droits, transformateurs en matière de genre et dirigés par la	S4.2.1. Nombre de pays soutenus pour l'identification et la lutte contre les inégalités liées au VIH, la suppression des obstacles à un accès équitable aux services, la promotion des droits humains, les programmes transformateurs en matière de genre, dirigés par la communauté/les jeunes, et la réponse efficace aux crises émergentes

communauté et les jeunes aux niveaux régional et national.	<p>des droits humains et à la violence basée sur le genre.</p> <p>S4.2.2. Nombre de pays où sont fournis des orientations, des outils, des formations et un soutien technique de l'ONUSIDA qui promeuvent une approche tenant compte des inégalités, l'égalité de genre, les droits humains et le leadership de la communauté et des jeunes.</p> <p>S4.2.3. Nombre de pays où le rôle de rassembleur de l'ONUSIDA est utilisé pour fournir des conseils et un soutien sur les questions de droits humains liées au VIH, les crises et la violence basée sur le genre.</p>
<p>FONCTIONS DU SECRÉTARIAT</p> <p>S5 – Gouvernance et responsabilité mutuelle (y compris les évaluations)</p>	
<p>Mobiliser, faciliter et soutenir l'engagement égal et efficace des États membres, de la délégation des ONG du CCP, du Comité des Organismes coparrainants et des autres parties prenantes du CCP dans la gouvernance du Programme commun et dans sa contribution à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida et de l'Agenda 2030 pour Le développement durable. Diriger les mécanismes de responsabilité mutuelle du Programme commun pour les résultats et les ressources, y compris les rapports de qualité.</p> <p>Sur la base de l'expérience des évaluations menées ces dernières années, des plans d'évaluation biennaux solides seront élaborés, présentés pour approbation au CCP,²¹ et efficacement mis en œuvre. Le plan d'évaluation couvre le travail du Secrétariat et les activités liées au VIH des Coparrainants dans le cadre de l'UBRAF 2022-2026.</p>	
<p>Produits spécifiques pour 2022-2026</p>	<p>Indicateurs</p>
<p>S5.1. Faciliter et soutenir une gouvernance efficace et un engagement inclusif des parties prenantes dans le Programme commun et promouvoir un engagement multilatéral en faveur de la lutte mondiale contre le sida (CCP, y compris le Comité des Organismes coparrainants (COC), ECOSOC et UNGA).</p>	<p>S5.1.1. Des briefings complets sur la gouvernance, un soutien, des conseils juridiques et une facilitation fournis aux membres du Bureau du CCP et aux groupes constitutifs du CCP en temps opportun.</p> <p>S5.1.2. Soutien approprié et opportun fourni à la délégation des ONG du CCP pour assurer une participation pleine et significative à la gouvernance du Programme commun.</p> <p>S5.1.3. Les segments thématiques du CCP présentent des discussions ouvertes et des recommandations consensuelles sur des questions programmatiques de grande importance pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida.</p> <p>S5.1.4. Leadership de haut niveau des Coparrainants au sein du COC et d'autres fora pour catalyser l'action dans la lutte mondiale contre le sida et pour soutenir la cohésion et la pertinence du Programme commun.</p>

²¹ Premier plan d'évaluation biennal 2022-2023 à présenter en décembre 2021.

<p>S5.2. Mécanismes de responsabilité mutuelle et de transparence, y compris le Comité consultatif de contrôle externe indépendant du CCP, en place (en relation avec la gestion, le suivi et l'établissement de rapports de l'UBRAF, la conformité avec l'IITA, le suivi des recommandations d'audit, les décisions pertinentes du CCP et le MOPAN).</p>	<p>S5.2.1. Rapports de suivi des performances examinés par le CCP et Portail des résultats et de la transparence mis à jour.</p> <p>S5.2.2. Suivi en temps opportun des décisions pertinentes du CCP.</p> <p>S5.2.3. Le Comité consultatif indépendant de contrôle externe a été établi et fonctionne efficacement avec un engagement significatif de tous les groupes constitutifs du CCP.</p>
<p>S5.3. Soumettre des rapports obligatoires de qualité de l'ONU (QCPR, UN Funding Compact, UN SWAP) démontrant des taux de conformité élevés et une contribution active à la réforme de l'ONU.</p>	<p>S5.3.1. Rapports QCPR et UN Funding Compact complétés avec une augmentation progressive de la conformité aux recommandations et de l'intégration avec les outils du système des Nations Unies (par exemple, UN INFO).</p> <p>S5.3.2. Rapport UN SWAP complété et progrès vers la pleine satisfaction des recommandations.</p>
<p>S5.4. Mettre en œuvre le plan d'évaluation, assurer un suivi systématique des recommandations et documenter les leçons apprises.</p>	<p>S5.4.1. Plans d'évaluation soumis au CCP et approuvés par ce dernier, faisant l'objet de rapports, et contrôle de la mise en œuvre des recommandations de suivi.</p>

[Fin du document]